

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3353

commune (s) : Mions
objet : Acquisition d'immeubles situés route de Corbas et appartenant à divers propriétaires
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau l'acquisition d'immeubles, libres de toute location ou occupation, situés route de Corbas à Mions, appartenant à divers propriétaires et nécessaires à l'aménagement de la route de Corbas.

Aux termes des compromis qui sont présentés au Bureau, les acquisitions auraient lieu aux conditions suivantes :

Propriétaires	Adresse du bien	Cadastre	Surface acquise (en mètres carrés)	Prix (en €)	Frais estimés (en €)	Evaluation travaux (en €)
société Terres nobles	route de Corbas	TA 362	114	gratuit suite au permis de lotir	500	néant
association syndicale du lotissement "les Fauvettes"	route de Corbas	AT 162	54	gratuit suite au permis de lotir	457	néant
époux Facchin et époux Veneruso	42, route de Corbas	AW 301	19	gratuit suite au permis de lotir	457	17 000
M. Tedesco et Mme Combe	44, route de Corbas indemnité pour perte d'arbres	AW 308	27	gratuit suite au permis de lotir 1 230	460	18 000
association syndicale du lotissement "les Bouvreuils"	entre 39 et 43, route de Corbas	AW 233	97	gratuit suite à permis de lotir	457	néant
GFA Château de Mions	17, route de Corbas	AT 263	113	4 520	564	néant
époux Martins	29, route de Corbas	AT 249	23	920	457	néant

époux Millot	37 A, route de Corbas	AW 393	14	560	457	néant
indivision Bard, Deboni et Millot	37 C, route de Corbas	AW 396	5	200	534	néant
époux Bellin	39, route de Corbas	AW 220	55	2 200	534	néant
époux Gaillard	35, route de Corbas	partie de AW 363 et 364	18	1 080	457	19 000
époux Fleury	33, route de Corbas	partie de AW 25	13	988	500	20 800
Mme Dijoud-Eparvier	8, route de Corbas	partie de AX 161 et 162	205	8 200	762	en attente
époux Raymond	10, route de Corbas	partie de AX 155	41	3 280	564	en attente
association du Rhône pour l'hygiène mentale	24, route de Corbas	partie de AX 322 et 99	72	2 880	534	néant
consorts Fornari	5, route de Corbas	partie de AT 35	106	13 200	1 174	20 000
	dépréciation de la maison			12 600		
	indemnité pour perte d'arbres			1 200		
totaux				53 058	8 868	

Vu lesdits compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'immeubles situés route de Corbas à Mions, appartenant à divers propriétaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les compromis ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0512 du 23 septembre 2002 pour la somme de 1 870 000 €.

4° - Les montants à payer en 2005 seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour les acquisitions et les indemnités d'un montant total de 53 058 € et, en 2006, pour les frais d'actes notariés évalués à 8 868 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

